

Succession Vasarely

Une histoire sans fin

« Je suis désabusé. » Plus que de l'étonnement, c'est une colère sourde qui se fait entendre dans la voix de Pierre Vasarely, petit-fils du père de l'art optique et président de la fondation éponyme. La cause en est le non-respect par la maison de ventes parisienne Artcurial d'une décision de justice ordonnant le transfert des 21 tableaux du maître qu'elle a en sa possession à la fondation, désignée dépositaire légal. « Il y a beaucoup de zones d'ombre dans ce dossier que je ne m'explique pas. Une décision de justice doit s'appliquer. »



Derrière ces propos sibyllins se cache une sombre affaire de succession qui dure depuis près de 30 ans. Dont le dernier épisode est la tentative de vente, en 2013, de 21 œuvres appartenant à l'avocat parisien Yann Streiff, qui était intervenu dans la procédure d'arbitrage de la succession. Or, cet arbitrage étant sous le coup d'une procédure judiciaire, la vente de ces œuvres était déclarée interdite par le juge d'instruction qui a décidé, en octobre dernier, « la saisie sans dépossession », à titre conservatoire. Et c'est fort de cette décision que Pierre Vasarely est allé réclamer son exécution à Artcurial. « On ne préjuge pas aujourd'hui de la propriété, on attend sereinement que la justice se prononce. Ce que nous souhaitons, c'est qu'Artcurial s'exécute », ajoutant au passage que l'« on se demande à qui profite cette situation ». En attendant, alors que le musée poursuit sa mue, les 21 œuvres sont toujours entreposées dans les caves de la maison parisienne. 21 ans après la mort de Victor Vasarely, sa succession continue toujours d'aiguiser les appétits... H. G.